

Ci-dessous sont mises en page les mesures de la Conférence nationale du handicap 2023 dans le cadre de l'École pour tous.



01

Attribuer un **numéro INE** pour tous les enfants

2023-2024

Tous les enfants disposeront d'un numéro d'un identifiant national élève, y compris pour les enfants scolarisés en établissements spécialisés. Cela permettra à chaque enfant d'être identifié comme élève et d'être suivi dans sa scolarité.

02

Confier la **responsabilité de la réponse de premier niveau** à l'Éducation Nationale

2023-2027

L'Éducation nationale se voit confier la responsabilité d'assurer la réponse de 1er niveau aux besoins des enfants en situation de handicap ;
→ la détermination et la mise en œuvre des accompagnements pédagogiques ;
→ la détermination et l'accès aux matériels pédagogiques adaptés ;
→ la mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social.

03

Transformer les PIAL en **pôles d'appui à la scolarité**

2023-2027

Les PIAL seront transformés en pôle d'appui à la scolarité **et renforcés d'un professeur spécialisé** et outillé pour permettre d'assurer :
→ l'accueil des familles et le suivi des élèves en situation de handicap ;
→ l'évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants ;
→ le déploiement et la coordination des solutions : aide technique, aide humaine, accompagnement par des professionnels du médico-social ou de santé.

04

Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques

2023

Un fonds sera créé à l'Éducation nationale pour le soutien en matériels pédagogiques adaptés. Cela permettra d'apporter une réponse rapide pour faciliter la scolarité des élèves, sans être obligé de passer par les MDPH.

05

Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative

2024-2027

Il sera proposé de regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE). Cela permettra :
→ de consolider les conditions d'emploi des AESH auprès des établissements ;
→ d'offrir un passage à temps plein et une évolution professionnelle ;
→ de permettre une prise en charge sur les temps périscolaires ;
→ d'éviter la démultiplication des accompagnants dans la même classe.

06

Déployer des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation

2023-2027

Pour accompagner l'Éducation nationale dans la démarche d'accueil et de scolarisation des élèves, des plateformes d'équipes mobiles médico-sociales seront déployées et pourront intervenir directement dans l'école. Elles seront utilisées à la demande des pôles d'appui à la scolarité (PIAL).

07

Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école

2023-2027

Afin de soutenir l'Éducation nationale, il est proposé d'autoriser et de créer les conditions pour permettre la coopération et l'intervention des professionnels de santé directement dans les murs de l'école (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes, psychologues, etc.).

08

Déployer un grand plan de **formation** des équipes pédagogiques

2023-2027

Un grand plan de formation sera initié dès la rentrée prochaine et déployé dans chaque académie à la rentrée scolaire 2024 pour permettre aux équipes pédagogiques de mieux jouer leur rôle dans l'accompagnement des enfants et l'adaptation de la pédagogie.

09

Déployer des professeurs référents dans les établissements

2023-2027

Dans chaque circonscription en primaire et dans chaque établissement au secondaire, un professeur sera nommé référent handicap et accessibilité pédagogique. Cet enseignant, formé, sera à la disposition de tout élève en situation de handicap. Il appuiera également l'équipe pédagogique de l'établissement.

10

Valoriser le temps de coordination

2024

Une valorisation de ce temps de coordination pour les professionnels de l'équipe pédagogique qui s'engagent dans l'accueil et le suivi des élèves en situation de handicap.

11

Déployer 100 projets pilotes d'IME dans l'école

2023-2027

Afin de permettre aux enfants en situation de handicap une scolarisation à l'école et dans de bonnes conditions, 100 projets pilotes permettant l'intégration physique d'instituts médico-éducatifs au sein des murs de l'école d'ici la fin du quinquennat.

12

Généraliser le bonus périscolaire

2024

Un bonus sera mis en place pour les accueils de loisirs qui accueillent les enfants en situation de handicap.

← Programmation